



Stéphane Plaza Immobilier Tarbes

1 place de Verdun

65000 Tarbes

05 62 34 28 24

tarbes@stephaneplazaimmobilier.com

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE DU CONSOMMATEUR

L'agence immobilière STEPHANE PLAZA IMMOBILIER qui vous a remis ce document

L'agence immobilière **Stéphane Plaza Immobilier Tarbes**, exploitée par la Société IMMOBILIERE MORESANTI, SAS au capital de 5000 €, dont le siège social est situé 1 place Verdun 65000 TARBES, est immatriculée au RCS de TARBES n° 818662397.

Agence du réseau STEPHANE PLAZA IMMOBILIER, elle est titulaire de la carte professionnelle Transactions n° CPI 6501 2016 000 006 005 délivrée par CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées, située Centre Kennedy BP 350 65003 TARBES Cedex (France).

L'Agence est adhérente de la caisse de Garantie GALIAN dont le siège est sis 89 Rue La Boétie 75008 PARIS sous le n° 48536G, pour un montant de 120000. Ces garanties sont valables pour le territoire français.

L'Agence **NE PEUT NI RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION** dans le cadre de son activité de transaction.

L'agence **Stéphane Plaza Immobilier Tarbes** est assujettie à la TVA et identifiée sous le n° FR68 818662397.

L'agence est située 1 place de Verdun, 65000, Tarbes.

Vous pouvez la contacter par téléphone 05 62 34 28 24 et par mail tarbes@stephaneplazaimmobilier.com.

Vous trouverez sur le site Internet stephaneplazaimmobilier.com toutes les informations utiles concernant les agences du Réseau STEPHANE PLAZA IMMOBILIER, ainsi qu'une information détaillée sur les prestations qu'il vous propose.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

Notre activité

L'activité d'agent immobilier est soumise à la loi du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et au décret du 20 juillet 1972 fixant ses conditions d'application.

Notre activité est également soumise aux dispositions du Code de déontologie des agents immobiliers, des administrateurs de biens, des syndicats de copropriété et des marchands de biens annexé au décret du 28 août 2015.

Ces textes peuvent être consultés gratuitement sur le site www.legifrance.gouv.fr. La législation applicable est la loi française.

Nos services

En signant un **MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE**, vous confiez à titre non-exclusif à notre agence, pour une durée fixée dans le mandat, la vente de votre bien immobilier.

Dans le cadre de ce mandat, notre agence entreprendra toutes les démarches utiles et mettra en œuvre tous les moyens requis en vue de la vente de votre bien.

Vous conserverez le droit de conclure un ou plusieurs autres mandats de vente non-exclusifs avec d'autres intermédiaires ou de rechercher par vous-même un acquéreur. En revanche, il vous sera interdit pendant la durée du mandat et durant une certaine durée fixée dans le mandat qui suivra son expiration ou sa révocation, de négocier directement ou indirectement la vente des biens avec un acquéreur que l'Agence vous aura présenté ou ayant visité les biens avec elle.

En cas de violation de l'une ou l'autre de ces interdictions, vous devrez verser à notre Agence une indemnité compensatrice forfaitaire d'un montant égal à celui de la rémunération T.T.C prévue au mandat.

La **durée** de votre engagement sera fixée dans le mandat. Dans tous les cas, trois mois après sa conclusion, vous pourrez le révoquer à tout moment en adressant à l'Agence une lettre recommandée avec demande d'avis de réception moyennant un préavis de quinze jours.

Dans le cadre de ce mandat, notre Agence entreprendra toutes les démarches utiles et mettra en œuvre tous les moyens requis en vue de la vente de votre bien. Elle vous rendra compte régulièrement de l'avancée de ses actions selon une périodicité convenue au mandat.

Si la vente se réalise grâce à son intermédiation, notre Agence percevra des honoraires qui seront exigibles au jour de la signature de l'acte authentique de vente. Qu'ils soient forfaitaires ou proportionnels, le montant des honoraires, définis en fonction de notre barème, sera porté au mandat. En application de notre barème, nos honoraires sont en principe à la charge de l'Acquéreur.

Les modalités de paiement

Nous acceptons les modes de paiement suivants :

Par le service comptabilité du Notaire en charge de la transaction.

La médiation de la consommation

En cas de différend, vous pourrez adresser une réclamation écrite au MANDATAIRE. Si la réponse à votre réclamation ne vous satisfait pas ou en l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, vous pourrez saisir le **médiateur de la consommation** compétent inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

Nom du médiateur : **Mediation -Vivons mieux ensemble**

Adresse postale du médiateur : **465, avenue de la Libération 54000 Nancy**

Site internet du médiateur : **www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr**

Votre droit de rétractation

Si votre MANDAT est conclu hors établissement ou à distance, au sens de l'article L 221-1 du Code de la consommation, vous disposerez du droit de vous rétracter sans donner de motif.

Vous devrez le faire dans un délai de quatorze jours qui commencera à courir le premier jour qui suit la signature du mandat et prendra fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Vous pourrez utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé au présent, mais ce n'est pas obligatoire. Il vous suffira de nous notifier votre décision en adressant à l'Agence une déclaration claire et dénuée d'ambiguïté par lettre, télécopie ou courrier électronique. La charge de la preuve de l'exercice de votre droit de rétractation dans les conditions prévues par la loi vous incombant, nous vous recommandons d'utiliser la forme de la lettre adressée en recommandé avec demande d'avis de réception.

L'exercice de votre droit de rétractation mettra fin à nos obligations réciproques d'exécuter le contrat.

Notre Agence ne commencera à exécuter sa mission qu'à l'issue de votre délai de rétractation. Cependant, vous pourrez, si vous le souhaitez, lui demander d'anticiper son intervention sans attendre la fin de ce délai. Dans ce cas, nous vous demanderons d'en faire la demande expresse, soit lors de la signature de votre MANDAT, soit ultérieurement. Vous conserverez néanmoins votre droit de vous rétracter, dans les délais et formes décrites ci-dessus, tant que l'Agence n'aura pas pleinement exécuté sa mission.

Le consommateur est informé qu'il peut **s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées téléphoniques** à des fins de prospection commerciale en s'inscrivant sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet bloctel.gouv.fr ou par courrier à l'adresse : Worldline - Service Bloctel - CS 61311 - 41013 BLOIS CEDEX

Signature(s)

En signant le présent document, vous reconnaissez avoir reçu de l'agence Stéphane Plaza Immobilier Tarbes le présent document d'information préalablement à la conclusion de tout contrat.

Fait à Tarbes, le 22/03/2023.

Signature(s) :



Formulaire de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

- A l'attention de : Agence **Stéphane Plaza Immobilier Tarbes** - 1 place de Verdun , 65000 , Tarbes

Tél. : **05 62 34 28 24** - tarbes@stephaneplazaimmobilier.com

- Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de service (*) ci-dessous :
- Commandé le (*)/reçu le (*) :
- Nom du (des) consommateur(s) :
- Adresse du (des) consommateur(s) :
- Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
- Date :

(*) Rayez la mention inutile

R.C.


